



POSTULAT (art. 33 du Règlement du CG)



dépôt



développement

déposé(e) en séance du Conseil général du 20 mars 2023

MobiChablais, quelle suite?

Ce postulat a pour but de demander une étude sur les demandes de la population ainsi que sur le fonctionnement actuel de Mobichablais. Le but est de permettre à la municipalité et au conseil général d'anticiper et de mieux prévoir le futur de mobi-chablais afin qu'il corresponde aux volontés de la population.

Nom prénom : Caroline Dayen et David Cardoso

Représentant le parti / groupe : PLR

Date : 20.03.2023



POSTULAT (art. 33 du Règlement du CG)

dépôt

développement

"Titre" : MobiChablais, quelle suite ?

Texte de l'intervention :

Depuis son lancement, MobiChablais a connu un développement considérable pour répondre aux besoins croissants de notre commune de Monthey et de ses 18'000 habitants. Ce réseau de transport urbain durable a été mis en place avec le succès qu'on attend d'un projet aussi jeune, offrant une alternative de mobilité efficace à nos concitoyens. Ceci est visible dans le rapport d'activité complet de MobiChablais mais ce qui n'est pas dans le rapport est le côté humain et le futur. Qu'en pensent les usagers ? Que veulent les usagers ? Nous devons anticiper l'avenir et éviter de nous reposer sur nos acquis. Dans ce postulat, nous parlons de la vision du développement de MobiChablais pour la commune de Monthey mais cela passe par la discussion du système en lui-même qui est un système inter-communal.

Actuellement, nous sommes à la phase de pérennisation du réseau, ce qui signifie qu'il n'y a plus d'extension prévue ni d'augmentation des cadences. Pour assurer un développement harmonieux et serein, nous devons réfléchir sérieusement à la vision à long terme de MobiChablais et prendre les mesures nécessaires. Il est crucial de remédier aux problèmes éventuels que nous avons pu rencontrer lors du lancement du réseau, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'application pour la demande d'arrêt anticipée.

1. Réflexion sur le fonctionnement

Cette exigence de réservation préalable peut poser problème et entraîner des difficultés et une frustration chez les utilisateurs. Elle peut aussi être vue comme une innovation et un système prometteur. Toutefois, aucun système n'est parfait et aucun rapport d'audit fonctionnel ou financier ne permettra de faire améliorer ledit système. Il n'y a qu'en discutant avec les usagers qu'il est possible de déterminer ce qu'il manque, ce qu'il faut améliorer ou ce qui fonctionne. L'application n'est pas le seul point d'accroche mais un exemple des problèmes qui peuvent exister.

Nous devons engager une réflexion approfondie avec les acteurs impliqués, tels que les responsables de MobiChablais, les usagers du réseau, les experts en mobilité et les autorités locales. Cette démarche vise à identifier les points de basculement et à anticiper les évolutions futures qui pourraient nécessiter des ajustements dans le réseau de transport urbain. Il est essentiel de comprendre les besoins et les attentes

de notre communauté pour élaborer une planification claire et adaptée, garantissant ainsi un développement durable de MobiChablais.

2. Réflexion systémique sur le projet de mobilité montheysan

Nous devons également tenir compte des facteurs externes qui peuvent influencer l'évolution de notre commune, tels que la croissance démographique, les projets d'aménagement urbain et les tendances en matière de mobilité. Une vision claire des scénarios possibles et des étapes critiques nous permettra d'adopter une approche proactive dans la gestion de MobiChablais, plutôt que de réagir au coup par coup. Sans anticipation, le développement risque d'être bloqué par les problématiques telles qu'une pénurie de véhicules ou un développement urbain en opposition avec les volontés de mobilité.

Nous devons savoir ce que nous voulons. Si nous voulons créer un transfert modal dans un but de durabilité, il est important d'avoir une vision pour la partie choëlanne de notre commune. Cette vision doit commencer son développement maintenant en repensant les arrêts, l'urbanisme et en réfléchissant à pénétrer les quartiers avec cette mobilité. Ces décisions doivent être basées sur des volontés et besoins de la population. Nous devons savoir ce qui pourrait engendrer un transfert modal pour la population choëlanne. Ceci est un exemple et n'est pas contraignant mais il montre l'importance d'une vision claire tôt dans le projet.

3. Pertinence de la popularité et de la planification du projet de mobilité montheysan

Il est important de souligner que ce postulat ne vise pas à bloquer ou à empêcher le développement continu de MobiChablais, mais bien à l'améliorer et à l'optimiser dans une perspective à moyen et long terme. En recueillant des données précises sur les besoins et les préférences des utilisateurs, nous pourrions orienter les futurs développements de manière plus efficace et efficiente. En offrant une plateforme de dialogue ouverte et transparente, les opinions et volontés de la population pourront être rassemblés et garantirons que les développements futurs de MobiChablais répondent véritablement aux besoins de tous les usagers. Ces chiffres et statistiques, soutenus par une volonté clairement exprimée par les parties concernées, renforceront la crédibilité et la légitimité de nos décisions.

Ce postulat offre également l'opportunité d'identifier des opportunités de financement, de partenariats et de synergies pour consolider et étendre MobiChablais. Une approche proactive, soutenue par des données solides, renforcera notre position lors des discussions avec d'autres instances gouvernementales et mobilisera les ressources nécessaires pour pérenniser et développer notre réseau de transport urbain.

En adoptant ce postulat, nous enverrons un message fort à la population et aux usagers de MobiChablais, démontrant notre volonté de faire preuve de transparence, d'écoute et de responsabilité dans la gestion de notre réseau de transport urbain. La collaboration étroite avec les acteurs concernés garantira un développement cohérent, calme et soutenu de MobiChablais, répondant ainsi aux besoins de notre population aujourd'hui et pour les années à venir.

Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir ce postulat et à engager cette réflexion de fond qui assurera un avenir prometteur pour MobiChablais.

En conclusion, notre postulat demande :

- Une étude des besoins des usagers et de leur perception actuelle du service
- Une analyse systémique de MobiChablais sur le territoire de la commune de Monthey afin d'identifier et d'anticiper les aménagements urbains et les points de basculement
- Un plan de planification et une vision à moyen-long terme de la mobilité montheysanne qui se base sur les points précédents

Nom prénom : Cardoso David et Dayen Caroline

Représentant le parti / groupe : PLR Monthey-Choëx

Date : 11 juin 2023

Conseil général

Réponse au postulat de

représentant du

formulée en séance du Conseil général le

répondu en séance du Conseil général le

Mme Caroline DAYEN et

M. David CARDOSO

parti Libéral Radical

19 juin 2023

23 septembre 2024

Titre :

MobiChablais, quelle suite ?

Développement :

Depuis son lancement, MobiChablais a connu un développement considérable pour répondre aux besoins croissants de notre commune de Monthey et de ses 18'000 habitants. Ce réseau de transport urbain durable a été mis en place avec le succès qu'on attend d'un projet aussi jeune, offrant une alternative de mobilité efficace à nos concitoyens. Ceci est visible dans le rapport d'activité complet de MobiChablais mais ce qui n'est pas dans le rapport est le côté humain et le futur. Qu'en pensent les usagers ? Que veulent les usagers ? Nous devons anticiper l'avenir et éviter de nous reposer sur nos acquis. Dans ce postulat, nous parlons de la vision du développement de MobiChablais pour la commune de Monthey mais cela passe par la discussion du système en lui-même qui est un système inter-communal.

Actuellement, nous sommes à la phase de pérennisation du réseau, ce qui signifie qu'il n'y a plus d'extension prévue ni d'augmentation des cadences. Pour assurer un développement harmonieux et serein, nous devons réfléchir sérieusement à la vision à long terme de MobiChablais et prendre les mesures nécessaires. Il est crucial de remédier aux problèmes éventuels que nous avons pu rencontrer lors du lancement du réseau, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'application pour la demande d'arrêt anticipée.

1. Réflexion sur le fonctionnement

Cette exigence de réservation préalable peut poser problème et entraîner des difficultés et une frustration chez les utilisateurs. Elle peut aussi être vue comme une innovation et un système prometteur. Toutefois, aucun système n'est parfait et aucun rapport d'audit fonctionnel ou financier ne permettra de faire améliorer ledit système. Il n'y a qu'en discutant avec les usagers qu'il est possible de déterminer ce qu'il manque, ce qu'il faut améliorer ou ce qui fonctionne. L'application n'est pas le seul point d'accroche mais un exemple des problèmes qui peuvent exister.

Nous devons engager une réflexion approfondie avec les acteurs impliqués, tels que les responsables de MobiChablais, les usagers du réseau, les experts en mobilité et les autorités locales. Cette démarche vise à identifier les points de basculement et à anticiper les évolutions futures qui pourraient nécessiter des ajustements dans le réseau de transport urbain. Il est essentiel de comprendre les besoins et les attentes de notre communauté pour élaborer une planification claire et adaptée, garantissant ainsi un développement durable de MobiChablais.

2. Réflexion systémique sur le projet de mobilité montheysan

Nous devons également tenir compte des facteurs externes qui peuvent influencer l'évolution de notre commune, tels que la croissance démographique, les projets d'aménagement urbain et les tendances en matière de mobilité. Une vision claire des scénarios possibles et des étapes critiques nous permettra d'adopter une approche proactive dans la gestion de MobiChablais, plutôt que de réagir au coup par coup.

Sans anticipation, le développement risque d'être bloqué par les problématiques telles qu'une pénurie de véhicules ou un développement urbain en opposition avec les volontés de mobilité.

Nous devons savoir ce que nous voulons. Si nous voulons créer un transfert modal dans un but de durabilité, il est important d'avoir une vision pour la partie choëlanne de notre commune. Cette vision doit commencer son développement maintenant en repensant les arrêts, l'urbanisme et en réfléchissant à pénétrer les quartiers avec cette mobilité. Ces décisions doivent être basées sur des volontés et besoins de la population. Nous devons savoir ce qui pourrait engendrer un transfert modal pour la population choëlanne. Ceci est un exemple et n'est pas contraignant mais il montre l'importance d'une vision claire tôt dans le projet.

3. Pertinence de la popularité et de la planification du projet de mobilité montheysan

Il est important de souligner que ce postulat ne vise pas à bloquer ou à empêcher le développement continu de MobiChablais, mais bien à l'améliorer et à l'optimiser dans une perspective à moyen et long terme. En recueillant des données précises sur les besoins et les préférences des utilisateurs, nous pourrions orienter les futurs développements de manière plus efficace et efficiente. En offrant une plateforme de dialogue ouverte et transparente, les opinions et volontés de la population pourront être rassemblés et garantirons que les développements futurs de MobiChablais répondent véritablement aux besoins de tous les usagers. Ces chiffres et statistiques, soutenus par une volonté clairement exprimée par les parties concernées, renforceront la crédibilité et la légitimité de nos décisions.

Ce postulat offre également l'opportunité d'identifier des opportunités de financement, de partenariats et de synergies pour consolider et étendre MobiChablais. Une approche proactive, soutenue par des données solides, renforcera notre position lors des discussions avec d'autres instances gouvernementales et mobilisera les ressources nécessaires pour pérenniser et développer notre réseau de transport urbain.

En adoptant ce postulat, nous enverrons un message fort à la population et aux usagers de MobiChablais, démontrant notre volonté de faire preuve de transparence, d'écoute et de responsabilité dans la gestion de notre réseau de transport urbain. La collaboration étroite avec les acteurs concernés garantira un développement cohérent, calme et soutenu de MobiChablais, répondant ainsi aux besoins de notre population aujourd'hui et pour les années à venir.

Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir ce postulat et à engager cette réflexion de fond qui assurera un avenir prometteur pour MobiChablais.

En conclusion, notre postulat demande :

- Une étude des besoins des usagers et de leur perception actuelle du service
- Une analyse systémique de MobiChablais sur le territoire de la commune de Monthey afin d'identifier et d'anticiper les aménagements urbains et les points de basculement
- Un plan de planification et une vision à moyen-long terme de la mobilité montheyenne qui se base sur les points précédents

1. INTRODUCTION

La prestation MobiChablais a été lancée en 2018 sur l'initiative de 4 communes, soit Monthey, Aigle, Collombey-Muraz et Ollon. Mobichablais fonctionne sur le principe du "bus agile". Il s'agit d'une offre de transport public qui repose sur des lignes de bus combinant dessertes fixes et dessertes sur demande.

Dès 2021, l'intégration de 4 nouvelles communes a permis de densifier le réseau, notamment pour Monthey du côté de la zone industrielle des Ilettes et de Choëx. Dans le même temps, le transport scolaire a été intégré dans le système avec l'intention d'éviter les redondances dans les trajets, de familiariser les enfants au transport public et de maîtriser les coûts, les parcours dédiés aux écoles étant supprimés.

Lors de son lancement, les initiateurs présentaient les avantages suivants, soit :

- accès à tous les lieux stratégiques des communes grâce, notamment au moyen des arrêts sur demande;
- grâce à ce système, maîtrise des coûts;
- desserte entre Choëx et Monthey;
- création d'une application mobile permettant à tout utilisateur de programmer à distance ses déplacements;
- souplesse de la prestation, celle-ci pouvant évoluer avec le temps;
- intégration des transports scolaires évitant ainsi une redondance des trajets.

Il faut noter que, dans le même temps, la Commune de Monthey élaborait son plan directeur de la mobilité. Ce dernier définissait, sur son territoire, les lignes directrices suivantes :

- une hiérarchie du réseau routier est créée, décrivant, notamment, les entrées de la ville, les axes structurants secondaires et les dessertes fines des quartiers. Pour chaque catégorie, une vitesse de roulement et un gabarit routier sont définis. La mobilité douce sera favorisée en s'approchant du centre-ville;
- pour les cyclistes, l'accès sera garanti partout au centre-ville, créant notamment des doubles sens;
- sur les axes où la circulation motorisée est intense, il est conseillé de prévoir des couloirs prioritaires au transport public.

2. BILAN

D'une façon générale, MobiChablais fonctionne bien. La fréquentation est en perpétuelle croissance, le nombre de voyageurs du réseau urbain MobiChablais ayant passé de près de 400'000 voyageurs en 2019 à plus 1.1 million de passagers en 2023. A quelques exceptions, le transport scolaire remplit son rôle. De plus, avec l'arrivée des quatre nouvelles communes, les cadences sur le coteau de Choëx ont été augmentées et l'accès aux grandes lignes des CFF est maintenant une réalité.

Par contre, étant donné la jeunesse et l'aspect novateur de la prestation, il subsistait des imperfections qui ont interpellé, notamment les législatifs communaux concernés. Différentes commissions se sont réunies et ont eu l'occasion de poser des questions aux exécutifs communaux et aux prestataires, soit les TPC. Des séances d'information ont eu lieu en présence de ces derniers et du Comité de pilotage de MobiChablais. Fortes de ces informations, les diverses commissions ont pu rédiger des recommandations.

Parallèlement, les TPC ont collecté l'ensemble des requêtes des usagers et les résultats des enquêtes réalisées durant cette période.

Au bilan, les thèmes suivants sont régulièrement évoqués et font l'objet des objectifs à atteindre fixés par le comité de pilotage de MobiChablais :

- la maîtrise des coûts qui ont substantiellement augmenté;
- l'accès aux titres de transports;
- l'offre par un choix judicieux des cadences et des arrêts;
- la coordination avec l'aménagement du territoire afin de desservir les zones sensibles et se donner les moyens d'y accéder;
- la liaison avec les gares desservant les grandes lignes CFF.

3. NOUVELLES PERSPECTIVES

Fort de ces constats généraux et des expériences acquises durant ces six premières années de fonctionnement, les principes de base suivants sont posés :

- augmenter la lisibilité de l'offre, particulièrement dans les périodes à la demande;
- favoriser les correspondances sur les nœuds ferroviaires;
- rendre les courses à la demande avec des taux d'enclenchement de plus de 80 % avec un horaire fixe;
- éviter le trafic parallèle avec des lignes du transport régional de voyageurs (par ex. AOMC) et mieux utiliser les possibilités de correspondance;
- supprimer certains arrêts et certaines boucles chronophages ou ayant des demandes d'arrêt anecdotiques;
- diminuer l'offre de courses sur certains itinéraires très peu fréquentés en soirée;
- offrir des itinéraires prioritaires, en site propre, dans l'espace urbain;
- intégrer, dans l'aménagement du territoire, des conditions-cadre permettant le développement des mobilités douces.

Sur la base de ces perspectives, MobiChablais, par son comité de pilotage et le Conseil municipal de Monthey, souhaite la mise place une planification. Le premier propose aux communes une lettre d'intention définissant clairement les objectifs et les actions concrètes à mettre en place afin que la prestation fournie aux usagers soit durable et réponde à leurs attentes. Le deuxième a l'intention d'intégrer, dans son futur plan de zone, un projet de mobilité propre à la ville.

En ce qui concerne MobiChablais et son comité de pilotage, la feuille de route décrit 8 orientations avec des objectifs propres et des mesures concrètes :

1. Orientation décarbonation de la flotte de bus : remplacement ou mise à niveau des véhicules et des pratiques opérationnelles pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir des modes de propulsion plus respectueux de l'environnement;
2. Orientation nouveaux dépôts et nouveaux ateliers. Les installations actuelles vieillissantes ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de maintenance des infrastructures;
3. Orientation mise en conformité des arrêts de bus : mise à niveau des arrêts afin de garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite;
4. Orientation priorisation des transports publics routiers : création d'avantages face au transport individuel passant par un accès fluide aux points de congestion du réseau routier;
5. Orientation extensions du réseau vers le Haut-Lac et Lavey, ainsi que St-Maurice : examen des opportunités d'étendre le réseau;
6. Orientation évolution des cadences : garantie que chaque trajet soit réalisé avec la plus grande efficacité possible, assurant ainsi un accès facile et rapide au transport public pour l'ensemble de la communauté;
7. Orientation plans financiers : offrir aux parties prenantes et aux décideurs une vision claire des investissements requis pour soutenir le développement du réseau et de sa production (besoins futurs, coûts associés, risques financiers, etc.);
8. Orientation expériences clients et chiffres clés : analyse approfondie des retours d'expérience, des commentaires et des données relatives à la satisfaction client, établissement de canaux de feed-back.

En ce qui concerne le Conseil municipal, ce dernier a mandaté un groupement de bureaux afin d'établir un plan des espaces publics de la ville.

Lors de projet d'aménagements urbains, la mobilité seule ne peut être prise en compte. D'autres intérêts sont également en jeu. L'espace public doit accueillir, notamment, le piéton, la biodiversité, le commerce, les zones de détente et de stationnement divers. Cette multiplicité d'intérêts implique un engagement plus global. C'est, par conséquent, l'aménagement du territoire, avec ses directives, qui doit y apporter les réponses adéquates et les conditions-cadres.

Ainsi, l'espace public sera adapté sur la base des perspectives de développement de la ville, de sa démographie, de son développement économique, des plans directeurs de mobilité en vigueur et de la volonté de favoriser les zones vertes. Chaque rue, selon sa catégorie, bénéficiera d'un aménagement particulier prenant en compte l'ensemble des intérêts précités.

Selon la catégorie de la rue, les aménagements vont hiérarchiser le transport individuel motorisé, la mobilité douce, les transports publics, le piéton et les aménagements urbains. Des outils de planification seront ainsi intégrés dans le nouveau RCCZ permettant d'appliquer ces principes, voire, dans certains cas, de mettre à contribution les propriétaires, par exemple via des expropriations, pour garantir l'emprise nécessaire.

De plus, concernant la maîtrise des coûts, il est relevé que, depuis le 1^{er} janvier 2023, le Canton du Valais s'est doté d'une nouvelle loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne. Son art. 21 stipule que *"Les communes concernées prennent en charge les coûts non couverts planifiés des entreprises de transport."* Ce sont donc les coûts budgétisés qui seront facturés aux Communes et, non plus, les coûts réels. Ce changement permettra une meilleure maîtrise des coûts.

4. CONCRETEMENT

Dès 2025, des mesures concrètes vont déjà être appliquées :

- passage aux arrêts fixes sur les lignes 108, Gare CFF-Outre-Vièze, école de Choëx-Chenarlier et 109, Gare CFF, route de Choëx-école de Choëx;
- extension de la ligne 110 par l'Île aux Bois pour desservir le site chimique et par le Verney, pour la zone sportive; ces deux nouveaux arrêts ont, d'ores et déjà, fait l'objet d'une requête validée par l'OFT;
- adaptation de la grille horaire pour assurer les nouvelles correspondances CFF à Bex, où la gare bénéficiera de nouveaux arrêts sur la ligne du Simplon;
- ouverture du service sans réservation jusqu'à 20 h.45, 7/7. Seules les courses à partir de cette heure demeurent sur appel.

Enfin, la convention de prestations MobiChablais, qui lie les 8 communes et les TPC, a été reconduite pour une période de quatre ans. Celle-ci précise clairement les compétences financières, la gouvernance et les modalités d'entrée et sortie des communes.

Une intervention du Chef du département Voyageurs des TPC, lors de la séance du Conseil général du 23 septembre 2024, complétera cette réponse.

Monthey, le 26 août 2024